

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 39

ARMÉES

Section commune.

*Rapporteur spécial* : M. André MAROSELLI

(en remplacement de M. Jean BERTHOIN, empêché).

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexes 36 et 37), 1121 (I. tomes 1<sup>er</sup> et 2 ; II, tome 1<sup>er</sup>) et in-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

## SOMMAIRE

---

	Pages.
Dépenses ordinaires.....	3
Dépenses en capital.....	6
Autorisations de programme.....	6
Crédits de paiement.....	13
Gendarmerie .....	14
Service de santé .....	16
Conclusion .....	17
Examen du projet de budget en Commission des Finances.....	18

---

Mesdames, Messieurs,

Les crédits affectés à la Section commune dans le projet de budget pour 1965, comparés à ceux qui furent votés pour 1964, sont donnés par le tableau suivant :

	1964	1965	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Dépenses ordinaires.....	2.595	2.356	— 239
Dépenses en capital.....	3.855	4.648	+ 794
Total .....	6.450	7.004	+ 554

Le nouveau budget d'ensemble de la Section commune ne présente donc qu'une légère variation par rapport à celui de l'année en cours, mais s'en distingue par l'importance plus grande prise par les dépenses en capital.

### Dépenses ordinaires.

Les dépenses ordinaires de 1964 reconduites sur 1965, compte tenu seulement des mesures acquises, auraient abouti à une diminution de crédits de 141 millions environ. Cette diminution globale résulte d'un certain nombre d'opérations en plus et en moins dont les principales sont les suivantes :

a) En 1964, une provision importante avait été inscrite au titre des dépenses communes en vue de l'application des dernières mesures d'amélioration des rémunérations des personnels civils et militaires. La non-inscription d'une mesure de ce genre en 1965 se traduit à elle seule par une économie de 326 millions environ. De même, les premiers fonds nécessaires au lancement de l'installation du centre d'essais des Landes n'ont pas à être renouvelés, ce qui permet une diminution de dépenses par rapport à l'année précédente d'un peu plus de 1 million de francs ;

b) Par contre, l'amélioration des rémunérations ainsi que les révisions indiciaires, jointes aux majorations de cotisations de Sécu-

rité sociale et à l'application de la législation sur les loyers, représentent un accroissement de dépenses de 160 millions ;

c) Quelques mesures diverses de moindre importance, qui ne constituent que des ajustements, aboutissent à un besoin nouveau de 26 millions.

Compte tenu du financement des mesures acquises qui viennent d'être résumées, les services votés au titre des dépenses ordinaires pour 1965 se seraient montés à 2.453 millions. Mais des mesures nouvelles interviennent qui ont pour effet d'accroître la diminution de 98 millions environ.

La principale diminution résulte de ce que le fascicule budgétaire appelle « une modification de l'activité ou de l'organisation des services », à concurrence de 82 millions environ. Cette variation de 82 millions correspond principalement à des opérations intéressant la gendarmerie (46,5 millions) et le service de santé (34,5 millions).

En ce qui concerne la gendarmerie, l'économie provient pour une part d'une certaine modification intervenue dans la répartition des effectifs par territoire résultant de la continuation du rapatriement de nos gendarmes en provenance d'Afrique du Nord. Mais elle est surtout liée à une diminution des emplois budgétaires qui se monte à 2.110 unités contre 72 créations, soit une compression de 2.038 unités.

Pour le service de santé, la diminution porte sur 829 personnes.

Ce sont là les deux postes essentiellement intéressés par la diminution des effectifs militaires.

Mais des mesures analogues sont prises, d'une façon générale, vis-à-vis de l'ensemble des organismes gérés par la Section commune, tant en ce qui concerne les militaires que le personnel civil. C'est ainsi que, au total, on obtient dans le budget 1965 les modifications d'emplois suivantes :

	CREATIONS	SUPPRESSIONS	RESULTATS
Personnel militaire.....	+ 91	— 2.974	— 2.883
Personnel civil.....	+ 479	— 1.389	— 910
Totaux .....	+ 570	— 4.363	— 3.793

A cette opération, que l'on peut qualifier de physique bien que soit compris dans le chiffre un certain nombre d'emplois vacants, s'ajoute un allègement budgétaire provenant du transfert à d'autres budgets de la rémunération de certains personnels mis à la disposition permanente d'autres Ministères que le Ministère des Armées. Cette opération particulière, de caractère purement budgétaire, se traduit par la suppression de 982 personnes. Il ne s'agit ici, bien entendu, que de personnels militaires constitués en majorité par des gendarmes, à concurrence de 825.

A côté de ces mesures de compression, on note quelques accroissements de crédits, dont le principal intéresse la Direction des recherches et moyens d'essais ; les effectifs de cette Direction sont, en effet, aménagés dans le cadre de la mise sur pied du Centre d'essais des Landes, ainsi que pour faire face à un renforcement de moyens jugé nécessaire du Centre interarmées de recherches opérationnelles. Le montant des crédits supplémentaires est de près de 7 millions.

Deux autres catégories d'opérations aboutissent à des diminutions de crédits. Il s'agit :

— d'une part, d'ajustements aux besoins pour un montant de 14 millions ;

— et, d'autre part, de transferts et virements au Ministère de l'Education nationale des crédits correspondant au fonctionnement du Centre de formation professionnelle de Fontenay-le-Comte et du Centre d'entraînement des moniteurs de la jeunesse d'Issoire (— 21 millions).

On signalera enfin un certain nombre de mesures dites d'économies, qui représentent un allègement de crédits de près de 12,5 millions. Il s'agit :

1° De la suppression de 300 emplois d'agents titulaires et de 5 emplois d'agents contractuels à l'Administration centrale des armées (— 2 millions environ) ;

2° Des chapitres de frais de déplacement et de carburants de la gendarmerie, qui subissent une diminution de dotation corrélative aux mesures prises dans le domaine de la réduction des effectifs de cette arme (— 10 millions environ) ;

3° D'une légère économie de 71.500 F, qui résultera de la suppression de deux postes d'officiers à la mission technique d'achats à Washington.

La seule catégorie de mesures qui aboutisse à une augmentation de crédits par rapport à l'exercice précédent est celle qui concerne la situation des personnels. Il s'agit d'une somme de 32 millions environ qui sont appliqués presque exclusivement (31 millions) à l'inscription d'une provision destinée, d'une part, à relever le prêt du soldat à partir du 1<sup>er</sup> mai 1965, prêt qui passera de 0,30 F à 0,50 F (14,5 millions), et, d'autre part, à l'aménagement du taux de la prime de qualification actuellement accordée à certains officiers (7,5 millions). Une troisième provision est, en outre, inscrite en vue des hausses de salaires prévisibles pour 1965 (9 millions).

### Dépenses en capital.

Les moyens financiers demandés pour 1965 au titre des dépenses en capital de la Section commune sont les suivants :

Autorisations de programme.....	4.577 millions.
Crédits de paiement.....	4.649 millions.
Les dotations de l'année 1964 ont été :	
Autorisations de programme.....	4.675 millions.
Crédits de paiement.....	3.855 millions.

On constate ainsi une diminution de 98 millions d'autorisations de programme et une augmentation de la trésorerie de 794 millions de crédits de paiement.

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME

La répartition par partie des autorisations de programme demandées pour 1965, comparées à celles dont les armées ont disposé en 1964, est donnée par le tableau suivant :

	DOTATIONS 1964	PREVISIONS 1965	DIFFERENCE
(En millions de francs.)			
Etudes, recherches et prototypes....	4.292	4.173	— 119
Investissements techniques et industriels .....	99	98	— 1
Fabrications .....	58	78	+ 20
Infrastructure .....	226	228	+ 2
<b>Totaux .....</b>	<b>4.675</b>	<b>4.577</b>	<b>— 98</b>

La constatation instantanée qui apparaît à la lecture de ce tableau est l'importance primordiale donnée à la première partie concernant les *études, recherches et prototypes*, dont le financement absorbe à lui seul plus de 90 % des autorisations de programme relatives à l'armement et à l'équipement des armées. A l'intérieur même de cette partie dont la dotation d'ensemble est pour 1965 de 4.173 millions, inférieure de 119 millions à celle de 1964, les « études spéciales » reçoivent 3.825 millions dans le projet que nous étudions, contre une dotation de 3.987 millions accordés l'année précédente. A noter que la présentation concernant ces études spéciales est, depuis cette année, différente de celle des exercices précédents : jusqu'ici il n'existait qu'un seul chapitre « études spéciales » (le chapitre 51-91) ; désormais ce chapitre est remplacé par trois chapitres nouveaux :

N° 51-88. — Etudes spéciales sur l'atome.

N° 51-89. — Etudes spéciales sur les engins.

N° 51-90. — Direction des centres d'expérimentations nucléaires.

C'est dans ce dernier chapitre que se trouvent inscrits les autorisations de programme et les crédits de paiement concernant en particulier le centre d'expérimentations du Pacifique.

L'évolution, d'une année à l'autre, des autorisations appliquées à chacune de ces trois catégories d'opérations se présente ainsi :

	1964	1965
	(En millions de francs.)	
Atome .....	3.360	2.228
Engins .....	627	762
Centres d'expérimentations nucléaires.....	»	835

Le rapprochement de ces chiffres indique qu'au moment où l'on aborde la première annuité du nouveau programme d'armement, les engagements financiers pris en matière nucléaire sont légèrement inférieurs, dans l'ensemble, à ceux de la dernière annuité du programme passé. Il apparaît en outre que l'intensification de l'effort en matière d'engins aussi bien que la mise sur pied des moyens d'expérimentations du Pacifique sont financées grâce aux disponibilités que fournit désormais le secteur jusqu'ici prioritaire concernant l'atome.

Ainsi se trouve matérialisée par les chiffres l'intention exprimée il y a cinq ans lors de la discussion de la première loi de programme,

à savoir que celle-ci serait essentiellement orientée sur l'atome, tandis que la deuxième période verrait progressivement passer au premier plan les études et essais concernant les engins, c'est-à-dire les opérations devant mener à la deuxième génération d'armement nucléaire.

La plus importante des questions qui se posent dans le cadre de l'analyse qui vient d'être présentée est évidemment celle qui concerne nos installations du Pacifique.

Déjà l'année dernière on avait constaté que des dépenses étaient engagées en dehors des crédits militaires pour améliorer les moyens portuaires, ce qui constituait en quelque sorte une action d'infrastructure à vocation à la fois civile et militaire. On entre maintenant, à l'intérieur du budget des armées, dans une phase strictement militaire. Les travaux très importants qui sont d'ores et déjà entrepris et qui seront poursuivis grâce aux autorisations et crédits désormais ouverts au chapitre 51-90 sont effectués sous les deux responsabilités qu'ont à assumer parallèlement le Ministère des Armées et le Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.). Le partage de ces responsabilités a été déterminé dans un protocole établi entre la Délégation ministérielle pour l'armement du Ministère des Armées et le C.E.A. En gros le C.E.A. est axé spécialement sur la préparation et la réalisation des installations attachées directement aux expérimentations scientifiques. Quant aux armées, elles assument la responsabilité de la construction de l'infrastructure et de la logistique. C'est la direction des centres d'expérimentations nucléaires qui coordonne l'ensemble de ces activités.

Il n'échappe à personne que les problèmes qui se posent désormais en matière d'études et de recherches exigent des installations terrestres très compliquées parce que destinées à mettre en jeu les techniques les plus avancées de l'électronique rapide, de la photo-électricité et de la radiochimie. C'est pourquoi l'organisation générale de nos installations du Pacifique comprendra, selon la conception des services qui se sont consacrés à cette tâche depuis plusieurs années, trois ensembles :

a) Une base arrière à Tahiti ayant la mission d'assurer le support logistique local et la liaison avec la métropole.

b) Une base opérationnelle destinée à recevoir en stockage les engins de tir et à recueillir, au moment de chaque essai, le personnel et le matériel à décontaminer, en même temps que seront

effectués sur place les prélèvements radioactifs nécessaires aux études ultérieures.

c) Le champ de tir proprement dit qui sera installé sur deux atolls inhabités et qui comprendra notamment les dispositifs de mesures nécessaires.

On notera tout particulièrement à ce sujet que le dispositif appliqué aux mesures en question devra supporter des explosions d'engins d'une puissance de l'ordre de plusieurs mégatonnes et nécessitera, de ce fait, à lui seul, des blockhaus en béton pour l'édification desquels sera acheminé un tonnage de ciment extrêmement important.

Sous l'angle du financement, l'étude de la prochaine loi de programme nous permettra de connaître avec précision les objectifs que se propose le Gouvernement pour l'année 1970. Mais d'ores et déjà, d'après les renseignements recueillis, les indications suivantes peuvent être fournies :

On soulignera tout d'abord que si l'on ne parle dans le présent exposé que du centre d'expérimentations du Pacifique, il ne faut pas complètement oublier que les crédits du chapitre correspondant font encore face aux dépenses effectuées au Sahara, celles-ci s'amenuisant d'année en année. C'est ainsi que le plan de six ans envisagé à partir de 1965 prévoit, pour l'ensemble Sahara-Pacifique une dépense totale de 3.450 millions de francs sur lesquels seulement 450 millions sont destinés à être dépensés dans les années immédiatement prochaines au Sahara. Le reste (3 milliards) constitue l'estimation des dépenses du centre d'expérimentations du Pacifique pour la période considérée. Sur cette somme de 3 milliards les dépenses d'installation proprement dite, prévues pour jusqu'en 1967, doivent s'élever à environ 2 milliards ainsi répartis :

Equipement des zones de tir.....	900	millions.
Infrastructure et installations de caractère général .....	450	—
Moyens aériens et navals.....	450	—
Sécurité .....	160	—

Le fonctionnement proprement dit du centre est évalué à 400 millions, ce qui porte donc à 2.400 millions les dépenses totales que nous aurons à supporter au Pacifique d'ici 1967 inclus. Le complément de 600 millions n'est qu'une estimation des moyens financiers qu'il conviendra d'accorder à partir de 1968 en fonction

de l'activité réelle que l'on jugera nécessaire de mettre en œuvre à cette époque.

Il est bien évident qu'il n'est pas possible de chiffrer d'ores et déjà avec précision quelles seront les dépenses réelles auxquelles le pays aura alors à faire face puisqu'elles dépendront essentiellement des réalisations positives obtenues dans les premières années, du rendement des expériences et de l'efficacité des résultats atteints.

Pour terminer ces considérations sur le centre d'expérimentations du Pacifique, indiquons que des mesures particulières de contrôle des dépenses et des engagements ont été prises en ce qui concerne tout spécialement les gros marchés d'infrastructure. Une commission spéciale a notamment été créée en juillet 1963 dont la compétence s'étend aux jugements des appels d'offres concernant ces infrastructures. Elle est composée, sous la présidence de l'ingénieur général inspecteur des travaux immobiliers et maritimes, d'un membre du contrôle général des armées et d'ingénieurs et officiers appartenant au C. E. A., aux travaux maritimes et au centre d'expérimentations nucléaires.

La discussion de l'organisation qui vient d'être succinctement exposée dans ses grandes lignes ne pourra être abordée au fond que lorsque le Parlement examinera le projet de loi de programme qui contiendra, il faut l'espérer, des précisions complémentaires et permettra d'apprécier si les intérêts de l'Etat sont convenablement défendus dans une opération dont l'ampleur est évidemment considérable.

En attendant, le fait que les autorisations prévues pour 1965 sont inférieures à celles de l'année précédente permet de penser que la représentation nationale peut donner son accord au projet de budget 1965 sans aliéner sa liberté d'action vis-à-vis du plan sexennal.

La deuxième partie du titre V de la Section commune ne concerne pas les études mais intéresse des moyens d'action importants pour la mise en œuvre technique et industrielle des organismes dont le fonctionnement est lié étroitement aux résultats des études et des recherches. Cette deuxième partie intéresse les *investissements techniques et industriels*.

Les autorisations de programme proposées pour 1965 sont très proches de celles de 1964 (98 millions contre 99). Les possibilités restent donc les mêmes, qu'il s'agisse de la subvention au service des poudres, des investissements prévus au titre de la délégation

ministérielle pour l'armement, et notamment de sa direction des recherches et moyens d'essais, ou de la participation de l'Etat aux dépenses d'expansion aéronautique. Cette partie peut donc n'être citée que pour mémoire. L'évolution des chiffres est la suivante :

	1964	1965
	(En millions de francs.)	
Subvention au service des poudres .....	62	58
Délégation ministérielle pour l'armement, y compris recherches et moyens d'essais .....	35	36
Participation de l'Etat à l'expansion aéronautique.	2	4

En plus de la masse importante d'autorisations intéressant les études et de la petite dotation concernant les investissements ou subventions de caractère technique et industriel, l'activité Equipement de la Section commune est appliquée aux fabrications et à l'infrastructure des divers services dont elle assure la gestion, et notamment de la gendarmerie et du service de santé.

En ce qui concerne les *fabrications*, la dotation passe d'une année à l'autre de 58 millions en 1964 à 78 millions en 1965, ce qui représente un accroissement relativement important, de l'ordre de 35 %. Le détail de cette évolution se présente ainsi :

FABRICATIONS	1964	1965	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Matériel de la gendarmerie.....	30	27,3	— 2,7
Habillement, couchage et ameublement de la gendarmerie.....	2,3	3	+ 0,7
Matériel du service de santé.....	14,9	20,8	+ 5,9
Matériel des organismes extérieurs interarmées .....	10,4	26,7	+ 16,3
Total .....	57,6	77,8	+ 20,2

Contrairement à ce qui vient d'être signalé pour les fabrications, les dotations d'autorisations de programme concernant l'*infrastructure* restent presque semblables en 1965 à ce qu'elles étaient en 1964 (228 millions contre 226).

La seule évolution importante à l'intérieur de ces dotations globales intéresse la gendarmerie, le service de santé et les organismes extérieurs interarmées, dont on vient de voir que le secteur Fabrications avait été l'objet d'une assez importante variation. Cette évolution est la suivante :

	1964	1965	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Infrastructure de la gendarmerie....	38,5	35,1	— 3,4
Infrastructure du service de santé...	19,7	30,4	+ 10,7
Infrastructure des organismes extérieurs interarmées.....	65,5	4,3	— 61,2

Le rapprochement des deux tableaux qui viennent d'être présentés permet de faire une remarque générale, à savoir que la gendarmerie est l'objet d'une certaine compression dans l'un et l'autre secteur, tandis que le service de santé profite de moyens supplémentaires.

Pour ce qui concerne les organismes extérieurs interarmées, on peut faire deux observations :

a) Les autorisations appliquées au chapitre des matériels sont en augmentation. Il s'agit là d'améliorer l'équipement des détachements de caractère interarmées qui se trouvent soit en métropole, spécialement l'école d'application militaire de l'énergie atomique, soit dispersés dans les zones mondiales d'influence française, telles que les bases de Mers-el-Kébir, de Djibouti et de Diégo-Suarez. Se trouve aussi financé sur le même chapitre l'équipement de l'organisation mondiale interarmées des transmissions, la compagnie légère de transmissions du commandement du théâtre d'opérations de la Méditerranée, le centre interarmées de renseignements d'électronique militaire, le centre de contrôle des fréquences radio-électriques.

Il est compréhensible que l'on désire améliorer la qualité de l'équipement de ces unités au fur et à mesure que leur isolement s'accroît ou que leur activité prend une importance accrue. C'est l'explication que l'on peut donner à l'accroissement des autorisations enregistré dans le projet de budget de 1965, dont le montant est, rappelons-le, de 16,3 millions de francs.

C'est ainsi que les autorisations concernant l'équipement des organismes extérieurs interarmées passent de 2.700.000 F à 3 millions 280.000 F, celles concernant les stocks et la maintenance des unités de 7 millions à 21.600.000 F. Quant à l'équipement en matériel scientifique et mobilier, la progression va de 650.000 F à 1 million 800.000 F.

b) Les autorisations de programme dont l'ouverture est proposée pour le chapitre concernant l'infrastructure sont en diminution de plus de 61 millions puisqu'elles sont ramenées, d'un exercice à l'autre, de 65,5 à 4,3 millions. Cette évolution indique tout simplement que les diverses améliorations envisagées depuis 1962 au profit des organismes en question n'ont plus besoin, pour être menées à bonne fin, que d'un montant d'autorisations réduit, les allocations antérieures ayant été suffisantes pour réaliser la plus grande partie de ce qui apparaissait nécessaire. Il a même été possible de procéder à des abattements sur les autorisations de programme anciennes, et c'est ainsi que le volume des autorisations nouvelles peut être ramené, pour l'année prochaine, au chiffre très faible de 4,3 millions.

#### CRÉDITS DE PAIEMENT

Les crédits de paiement du titre V constituent la trésorerie dont les divers services du Ministère des Armées disposeront pendant 1965 pour financer les dépenses réellement effectuées au cours de l'exercice dans le cadre du programme autorisé. Il ne se pose pas de question de principe à leur sujet, les tendances ou intentions découlant essentiellement du rythme de distribution des autorisations de programme qui a été analysé ci-avant. Les variations que l'on est amené à constater d'un exercice à l'autre, en matière de crédits de paiement, résultent le plus souvent de difficultés ou de réussites dans certaines activités, ou de décisions tendant à adapter la charge de défense aux objectifs politiques, économiques et financiers du Gouvernement.

Nous avons vu que les autorisations de programme étaient en diminution par rapport à 1964 de 98 millions environ, ce qui représente d'ailleurs une variation très faible, inférieure à 2 %.

En matière de crédits de paiement on note au contraire un accroissement de 794 millions, soit environ 20 p. 100 de plus qu'en 1964, et il est assez remarquable de constater que ce chiffre, qui est en réalité le résultat algébrique de diverses augmentations ou diminutions partielles intéressant les chapitres, correspond presque

exactement à l'accroissement de dotation dont profite la première partie du titre V consacrée aux études, recherches et prototypes, à savoir 796 millions.

Dans cette partie, les études spéciales, malgré la légère contraction d'autorisations de programme dont elles ont été l'objet et que nous avons signalée dans le chapitre précédent (162 millions), bénéficient elles-mêmes de moyens de paiement supplémentaires pour un montant de 698 millions. La cause principale de ce financement amplifié est à trouver dans l'apparition des travaux du centre d'expérimentations du Pacifique auxquels sont appliqués 836 millions, tandis qu'au contraire peuvent être réduits les crédits consacrés aux opérations intéressant l'atome, qui cèdent le pas à l'étude plus approfondie des engins.

Mise à part cette observation principale, on relèvera une diminution assez importante des crédits destinés à l'infrastructure interalliée (— 48 millions).

Pour le reste, aucune variation comptable ne mérite de développement particulier. Il semble cependant intéressant d'indiquer quelles sont la situation et les perspectives, pour l'année qui vient, de la gendarmerie et du service de santé, organismes essentiels de fonctionnement des armées.

### **Gendarmerie.**

Dans le cadre du plan d'organisation à long terme des armées, les effectifs de la gendarmerie ont été évalués à un chiffre inférieur à celui qu'ils atteignaient au cours des dernières années comme conséquence des événements d'Algérie.

Dans le projet de budget de 1965, l'effectif moyen budgétaire est de 61.248 unités, dont 2.393 en service outre-mer.

Les effectifs réalisés au 1<sup>er</sup> janvier 1964 étaient de 63.239. On assistera donc à une compression des effectifs dans la gendarmerie, comme dans les autres armes de l'armée de terre.

Le projet de budget prévoit en effet des suppressions d'emplois dans les effectifs moyens budgétaires portant sur 65 officiers et 1.945 sous-officiers ; particulièrement en Métropole, il est prévu la suppression de 20 officiers et 1.408 sous-officiers. Ces réductions sont rendues possibles par la disparition des escadrons qui avaient été créés outre-Méditerranée. Ces formations, après rapatriement, se sont trouvées en sur-effectif qu'il est normal de résorber.

En ce qui concerne les forces d'outre-mer, où l'on procédera à des suppressions d'emplois de 45 officiers et 537 sous-officiers, la gendarmerie voit ses missions allégées, ce qui rend possible la compression envisagée.

On notera par ailleurs, sous l'angle de l'allègement budgétaire, que 29 officiers et 230 sous-officiers de gendarmerie métropolitaine, et 61 officiers et 505 sous-officiers de gendarmerie d'outre-mer seront transférés, pour la gestion financière, aux départements desquels ils dépendent, et notamment au Ministère de la Coopération.

Si l'évolution de la situation en Afrique du Nord et en Afrique noire peut, dans une certaine mesure, justifier les économies faites sur le plan des effectifs de la gendarmerie, il est au contraire regrettable que le projet de budget de 1965 enregistre une diminution des moyens financiers de cette arme destinés aux fabrications de matériels, car il est essentiel, ne serait-ce que sur le plan de la défense opérationnelle du territoire, que la gendarmerie dispose des équipements les plus modernes.

A l'heure actuelle, le parc automobile de la gendarmerie est de l'ordre de 20.000 véhicules, dont 15.000 routiers, 3.000 d'emploi tactique, tels que les jeeps et certains camions et camionnettes, et 1.000 véhicules de combat type auto-mitrailleuse ou char.

Les règles de renouvellement des véhicules sont d'effectuer l'opération à 140.000 km ou à 14 ans d'âge. Il paraît difficile d'avoir en permanence des moyens d'action efficaces dans de telles conditions.

Si l'on considère plus particulièrement les véhicules tactiques et les engins de combat blindés, il apparaît qu'ils ne peuvent être maintenus en service qu'au prix de réparations de plus en plus fréquentes et onéreuses, sans que cesse de décroître leur efficacité. C'est évidemment là une très mauvaise opération financière.

D'après les renseignements recueillis, il semble au contraire que la situation des matériels de transmissions s'est améliorée. Il existe d'ailleurs un plan à long terme dans le cadre de l'évolution générale de la structure des armées qui aboutira, si ses données sont respectées, à doter la gendarmerie de moyens suffisants dans le domaine considéré.

Reste la question très importante de l'infrastructure qui comprend essentiellement les casernements en métropole.

La dotation de 1965 pour cette catégorie de dépenses sera de 30,5 millions de francs qui seront notamment appliqués à la réalisation d'une première tranche de la construction d'une caserne pour la garde républicaine de Paris à Nanterre, à concurrence de 29,5 millions. Rien n'est prévu pour des casernements éventuels en province.

Alors qu'il avait été décidé que l'aliénation de terrains militaires servirait à l'édification de casernements de gendarmerie, on a la surprise de constater que des terrains ont bien été vendus, mais qu'aucune immobilisation n'est réalisée, ni même entreprise. Cette situation est d'autant plus intolérable que les municipalités n'ont plus la possibilité de recevoir des prêts leur permettant de construire elles-mêmes des logements pour les mettre en location.

On ne peut terminer les considérations sur la gendarmerie sans dire un mot d'un service qui est rattaché à la même direction que cette arme, à savoir la justice militaire.

Le problème des personnels de ce service n'a pas encore trouvé de solution. Il présente un aspect statutaire qui est lié à une refonte de l'ensemble de l'organisation et de la législation militaires. On peut dire simplement qu'un projet de loi instituant un nouveau Code de Justice militaire est en cours d'étude pour avis au Conseil d'Etat et que le projet portant statut des corps de magistrats militaires, lié à ce projet, est en cours d'examen par le département des Finances.

La question suit donc son cours. Espérons qu'un résultat acceptable ne tardera pas à intervenir.

### **Service de santé.**

Parallèlement aux réductions d'effectifs qui intéressent l'ensemble des armées, le service de santé voit lui-même réduire ses moyens en personnel.

Les tableaux de transformations d'emplois joints au budget font ressortir une réduction d'effectifs de 829 personnes. C'est là une conséquence normale de l'évolution des événements récents.

Mais cela ne suffit pas à expliquer que l'on assiste aussi à une réduction de certains crédits d'équipement.

Si aucune remarque importante n'est à faire en ce qui concerne les fabrications de matériel pour le service de santé puisque celles-ci profitent d'un accroissement d'autorisations de pro-

gramme et de crédits de paiement non négligeable (respectivement + 5,8 millions et + 6,9 millions) qui permettra des réalisations modernes, il n'en est pas de même du chapitre concernant l'infrastructure dont les dotations présentent l'originalité d'être en accroissement pour les autorisations de programme (+ 10,6 millions) et en diminution pour les crédits de paiement (— 13,2 millions). Cette constatation purement financière permet d'avancer que l'on admet la nécessité d'un certain programme de réalisations en matière d'hôpitaux, mais que l'on remet à plus tard la réalisation effective de ce programme. La consultation des renseignements donnés dans le projet de budget au chapitre intéressé est assez instructive à ce sujet : l'exemple le plus frappant en est la dotation qui concerne la rénovation du complexe hospitalier Val-de-Grâce - Bégin dont le caractère indispensable est généralement admis depuis plusieurs années ; il s'y trouve une ouverture d'autorisation de programme de plus de 19 millions, mais on autorise à dépenser en 1965 que 300.000 F !

C'est là une politique un peu surprenante qui pourrait bien être dictée uniquement par la nécessité de maintenir les dépenses militaires sous un plafond intangible.

### **Conclusion.**

Il est difficile de présenter une appréciation d'ensemble sur un budget qui gère des services et des activités aussi nombreux et divers que la Section commune.

Retenons seulement, qu'à l'exemple des autres cahiers budgétaires des armées, celui des services communs traduit des diminutions d'effectifs et un effort supplémentaire d'armement et d'équipement.

Sur ce dernier point, il est à noter que le secteur-clé des études spéciales, dans lequel se trouvent incluses les dépenses intéressant le centre d'essais nucléaires du Pacifique, est l'objet d'une dotation en autorisations de programme légèrement inférieure à celle de 1964, mais que l'on espère un volume de réalisations effectives supérieur au cours de l'exercice prochain puisque les crédits de paiement sont améliorés de 20 % par rapport à ceux dont bénéficient les services intéressés au cours de l'exercice budgétaire qui s'achève.

### **Examen du projet de budget en Commission des Finances.**

Votre Commission des Finances, lors de l'examen du budget concernant la Section Commune, a unanimement regretté la compression des effectifs de la gendarmerie métropolitaine dont le rôle capital, dans la vie de tous les jours, n'est plus à souligner.

Elle ne s'est cependant pas opposée aux propositions gouvernementales et, en conséquence, recommande au Sénat d'adopter le projet tel qu'il nous est transmis par l'Assemblée Nationale.